



## Compte rendu du CA UL du 26/03/2013

### Sommaire

1. Infos Président .....	2
2. Projet de CR du CA du 12/02/13 .....	2
<u>Politique d'Etablissement</u>	
3. Projet d'Etablissement .....	2
4. Contrat de site .....	5
<u>Affaires financières et achats publics</u>	
8. Budget Rectificatif n°1 .....	7
9. Demande de remise gracieuse suite à un vol dans une régie .....	9
10. Tarification des actions de formation .....	9
11. Mise en place d'un fonds de mobilité étudiants et doctorants du projet « Université de la Grande Région » .....	9
<u>Ressources Humaines</u>	
11 bis Tarif de rémunération des intervenants « formation continue » et « centres de formation d'apprentis » .....	9
<u>Demands de subvention à la Région Lorraine</u>	
22. Volet Recherche .....	10
24. Volet culture scientifique et Technique .....	10
25. Volet formations Innovantes .....	11
26. Volet Vie Etudiante .....	11
<u>Recherche et valorisation</u>	
12. convention 2013-2017 du site lorrain de recherche publique .....	11
<u>Vie institutionnelle</u>	
5. Modification des RI des Pôles Scientifiques .....	11
6. Examen du RI des Centres de Coordination .....	12
7. Examen du Projet de modification des statuts de l'IUT de Saint Dié .....	13
<u>Etudes et insertion professionnelle</u>	
13. Orientations stratégiques pour la FTLV .....	14
14. Mise en œuvre de l'offre de formation, principes d'ouverture .....	14
15. Droits d'inscription à l'Institut Confucius .....	15
16. Mise à jour de l'identification des publics de formation continue .....	15
18. Politique tarifaire de formation continue 2013-2014 .....	15
19. Création du DU « français langue d'intégration » .....	15
20. Création du DU « qualité dans les instituts de formation en santé » .....	16
21. Demande d'ouverture décalée d'une Licence Pro Banque, option « Marchés des particuliers » .....	16
<u>Patrimoine Immobilier</u>	
27. Volet Biologie-Santé du projet Campus Lorrain .....	16
28. Volet Gestion-Management du projet Campus Lorrain .....	16



## 1. Infos Président

Le Président ouvre le CA à 9h15 en évoquant le travail fait avec les collectivités et le Ministère sur le rebond économique de la Région. Une suite au projet ULCOS est en gestation.

Des informations peuvent paraître inquiétantes pour l'avenir comme la lettre du Premier Ministre demandant aux Ministères des économies à hauteur de 4 milliards d'euros. Ceci dit, le Plan Campus se débloque. L'inquiétude venait du fait que le Nord et la Lorraine étaient sélectionnés au 2<sup>ème</sup> tour sur le Plan Campus, donc pas financés sur la même ligne budgétaire.

Christophe CHOSEROT a été nommé VP Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation à la Région Lorraine. Il viendra nous présenter la politique de la Région en début d'après-midi.

Présents : 21 personnes + 4 procurations.

## 2. Projet de CR du CA du 12/02/13

**Vote : 1 abstention, autres pour.**

### Politique d'Etablissement

#### 3. Projet d'Etablissement

Nous assistons à une présentation par les VP des différents volets du Projet d'Etablissement et des actions envisagées dans chacun.

En ce qui concerne la formation, un bilan des actions menées est présenté, le grand chantier 2012 est l'habilitation de l'offre de formation. Les projets concernent la réussite et l'accompagnement des étudiants, l'innovation pédagogique, l'accompagnement de l'évolution de l'offre de formation, la contribution à l'action régionale de formation.

En recherche, nous avons vu la création de l'IRT M2P (Institut de Recherche Technologique Matériaux Matière Procédés), de la SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologie) Grand Est. Les Equipex et Labex obtenus dans les investissements d'avenir ont été mis en place. Il faut renforcer les projets interdisciplinaires, inter-Pôles Scientifiques. Pour se mettre en ordre de marche pour un futur CPER (Contrat de Projet Etat-Région), la nomination d'un chargé de mission Mésocentre a été actée. Il est nécessaire de renforcer les dispositifs et actions contribuant aux études doctorales et à la reconnaissance du doctorat, ainsi que l'innovation et la communication.

Dans le domaine des partenariats socio-économiques et de l'action internationale, les projets concernent la participation dans la construction et la mise en œuvre de la politique régionale d'innovation et de développement, l'accueil des étudiants nationaux et étrangers, la pérennisation de l'Université de la Grande Région, les grandes opérations internationales.

Pour la vie universitaire, on s'intéressera particulièrement à la santé, l'action sociale en faveur des personnels, l'action en faveur des étudiants, le SUAPS.

Pour ce qui concerne le numérique et le système d'information, les 4 systèmes des ex-établissements étaient peu homogènes. On est en phase de convergence et d'adaptation de procédures pour des solutions UL. Certains domaines sont encore en chantier. L'objectif pour début 2014 est d'avoir un système d'information convergé. La plateforme Arche des cours en ligne accueille environ 5000 cours. Les perspectives 2013 englobent



la construction d'un système d'information à la hauteur des enjeux de l'Université, l'évolution des infrastructures et des services numériques.

Le patrimoine immobilier s'intéressera à la gestion efficace de notre patrimoine (finances, attractivité). Les actions consisteront à réviser le Schéma d'Orientation Immobilier et d'Aménagement (SOIA), à affiner et fiabiliser la connaissance de notre patrimoine immobilier, à harmoniser, rationaliser, mettre en adéquation les surfaces et les besoins, à améliorer la performance énergétique des bâtiments.

Le Président conclut que le but de la présentation était de montrer que ce projet est un document d'orientation qui doit évoluer, et d'illustrer les actions en route.

Un administrateur aurait aimé connaître l'orientation politique qui sous-tend ce projet. Quels sont les engagements ? L'enthousiasme ? Quelle est la déclaration politique du Président ?

Un autre aurait aimé avoir une diapositive sur la politique de ressources humaines et la gouvernance.

Les collectivités territoriales tiennent à souligner leur point de vue. Elles ont beaucoup travaillé sur le document. Pour les collectivités, il s'agit d'un acte majeur, car l'UL est un acteur central pour la Région. Se pose la question du modèle d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Les collectivités souhaitent que l'UL ne transige pas sur la qualité de l'enseignement. Il faut mettre les Sciences Humaines et Sociales (SHS) au cœur du dispositif. La recherche doit savoir relever les défis. La transdisciplinarité doit être promue. Le projet est en-deçà des attentes des collectivités en termes de collaboration avec elles et avec les entreprises. Le document n'aborde pas la phase de mise en œuvre mais évoque seulement des intentions avec lesquelles on ne peut être que d'accord. Il faut afficher des choix sur des actions car dans le projet, tout est mis sur le même plan. En l'état, il ne reflète pas les projets ambitieux qui attireront à l'UL.

Le Président répond que les ambitions déclinées devant le CA se retrouvent au sein du projet d'établissement, notamment dans ses titres (imposés). Il s'agit bien de faire de l'UL une grande université internationale. Le statut actuel est transitoire. Nous sommes bien identifiés, mais il faut transformer l'essai, donc s'organiser en interne : créer une communauté universitaire qui puisse générer des projets transdisciplinaires. Mais il faut d'abord être forts de façon disciplinaire. La transition doit permettre de construire une université efficiente, et elle ne l'est pas encore. Nous avons été pris à la gorge par la situation économique qui a été découverte, et maintenant par la situation nationale. Il faut désormais rentrer dans un mode normal de fonctionnement de l'UL, définir correctement les subsidiarités, faire exprimer la créativité en recherche et formation ; l'excellence et la proximité permettent de se développer à l'international, de soutenir les projets d'excellence, mais la proximité est plus complexe à appréhender. Les positionnements territoriaux entre Metz et Nancy réapparaissent. On doit trouver une modalité de proximité et d'excellence des formations. Que veut-on : un document complet de 200 pages ou simplement des orientations ? On voit dans le document que les actions à mettre en œuvre sont inscrites. Le contrat de site avec l'Etat, le contrat avec les EPST (remarquable car unique au niveau national) apportent des réponses quant à la mise en œuvre des actions concrètes. On va stabiliser les grandes lignes du fonctionnement politique et organisationnel pour cette année (en ce qui concerne nos finances c'est un autre débat). Il ne faut pas oublier le changement de mentalités par rapport à celles des 4 ex-établissements. Donc ce projet est à envisager avec le contrat de site, le contrat avec les EPST, le contrat avec les collectivités encore à finaliser. Sur la politique RH, on a choisi de ne pas la présenter au CA. Il s'agissait d'harmoniser les politiques, on est à cette jonction. Il ne faut pas minimiser ce qui a été fait sur le régime indemnitaire par exemple, sur la gestion des contractuels. Il reste des grands chantiers (référentiel des enseignants-chercheurs, harmonisation du régime indemnitaire en incluant les autres primes, etc.).

Une autre représentante des collectivités apprécie le gros travail réalisé. Mais il faut que l'UL soit forte d'ici la fin de l'année, seulement c'est aujourd'hui qu'on parle du contrat de site, et le territoire est important dans ce cadre. On ne peut pas dire qu'il faut faire fonctionner d'abord l'UL, puis ensuite dialoguer avec les territoires. Il faut les deux démarches en parallèle ; on se doit de faire émerger de façon beaucoup plus forte les projets au niveau de la RL.

Un administrateur signale deux problèmes principaux. Il n'y a pas de chiffrage particulier, il ne voit pas bien comment mettre en œuvre ces ambitions avec le vote d'un budget en diminution. Il ne voit pas non plus les différences par rapport au document initial : on y trouve des actions, une couverture différente, mais autrement ?

Un autre administrateur comprend l'impatience des gens. Ce document est très politique. L'UL doit être fortement innovante, multidisciplinaire. L'équipe de Direction ne peut pas décréter les grands projets. Ce document décrit plutôt une philosophie, des mécanismes permettant de mettre en œuvre la multidisciplinarité, etc.

Un administrateur exprime une crainte peut être due au fait qu'il soit des SHS. Il comprend les questions d'ancrage dans le territoire. Mais il y a aussi un risque que l'UL soit territorio-centrée, avec repli sur elle-même. Qu'est ce qui justifie qu'un jeune enseignant-chercheur vienne faire carrière en Lorraine ? Le rayonnement international, etc. Les SHS ont de plus en plus de mal à s'insérer dans les appels d'offre émis par les collectivités. Il cite l'exemple de l'Espagne : les universités se sont régionalisées et se sont organisées pour pourvoir au recrutement local d'enseignants et ingénieurs. Il y a des universités pauvres, riches, et elles ont perdu la visibilité internationale qu'elles avaient. L'ancrage dans le territoire est donc important mais pas suffisant. La visibilité est cruciale. Pour cela, on doit jouer sur la complémentarité des disciplines aussi, pas seulement la transdisciplinarité.

Une personnalité extérieure signale qu'actuellement, notre système est encore malléable. Il faut bouger tout de suite, sinon il se rigidifie et c'est fini. Il n'a pas noté d'actions phares qui soient vraiment attractives. Il ne voit pas vraiment comment on contrôle l'amélioration de la qualité.

Le Président rappelle que les Conseils Centraux se sont prononcés sur le projet d'établissement, et ont proposé des amendements. Il comprend les interrogations, et peut être le terme de projet d'établissement n'est-il pas adéquat. On s'attend à un document extrêmement détaillé. Mais on n'est pas sur un mode séquentiel. On fait tout en même temps, et c'est bien une des difficultés. L'UL est très moteur dans les actions avec les collectivités. Cela n'avance pas aussi vite que l'on veut car on attend aussi l'acte 3 de la décentralisation. Une convention cadre est à mettre en place avec les collectivités. Mais ce n'est pas au Président de l'UL de faire ce travail là. Il faudrait peut être faire un point régulier sur les actions menées dans ce document. Sur les moyens : il ne sait pas si on y arrivera. Il y aura des choix financiers à faire, mais au niveau du CA. Certains choix ont dû être pragmatiques. On en est à essayer de redresser la barre pour retrouver des capacités d'investissement. Il a indiqué au Ministère que fusionner des universités quand les moyens sont en baisse est un gros souci. Il va falloir aller chercher des moyens, mais que ce soit à l'ANR, dans les entreprises, les financements sont globalement en baisse. Il propose que le projet d'établissement soit suivi régulièrement en ce qui concerne les actions affichées, notamment dans les dimensions évoquées par les intervenants du CA.

Il rajoute qu'en même temps, à l'époque de Nancy-Université, les thématiques étaient affichées de façon encore plus molle. Les gens voudraient voir chacun ici une action qui le concerne directement.

Une de vos représentants UNSA indique qu'un nom tel que document d'orientation serait effectivement plus adapté que projet d'établissement. Par ailleurs, l'article sur les actions sociales en faveur des personnels est plus qu'ambigu. Elle aurait aimé que l'écriture en



soit modifiée. L'intervention du VP CVU a permis de préciser le rôle de l'association des personnels dans ce domaine : une convention sera établie avec cette association afin que tous les personnels puissent bénéficier d'avantages de type billetterie et autres sans avoir à payer de cotisation. Concernant l'évocation de la reconnaissance individuelle de l'investissement des personnels, n'oublions pas d'arriver d'abord au taux interministériel moyen avant d'envisager la suite. Pour le plan campus, il y avait possibilité de financer via des Partenariats Public-Privé (PPP). Or la Ministre s'est prononcée contre. Qu'en est il de nos projets Plan Campus ?

Le VP Patrimoine Immobilier répond que deux volets du Plan Campus se feront via des PPP. L'Etat prend à sa charge les deux autres volets.

Un représentant des collectivités territoriales signale que celles-ci voteront pour le projet car l'exposé corrige les doutes qu'elles pouvaient avoir à la lecture du document.

**Vote sur le projet accompagné de deux points de suivi par an : 1 contre, 4 abstentions, 20 pour.**

*Vos élus UNSA se sont abstenus sur ce projet d'établissement car même si nous comprenons sa philosophie, il demeure surtout un catalogue de bonnes intentions. Nous notons néanmoins avec intérêt l'ajout de points de suivi. Nous ne sommes en revanche pas emballés par les propositions en termes de gestion des personnels.*

#### 4. Contrat de site

Le Président introduit le débat en signalant que le Ministère donne une feuille de route. Ce n'était pas le cas dans les précédents contrats. La partie développement économique sera plus largement transférée aux opérateurs du site. L'UL est reconnue clairement comme le chef de file de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Lorraine. Avec le contrat de site, on vote la liste des laboratoires (encore non annexée au présent contrat). Est mis en place un Pôle Lorrain d'Enseignement Supérieur (PLES). Son rôle sera de coordonner les actions de recherche avec les EPST et les EPIC ; participer au rebond économique de la Région ; stabiliser l'UL. Sur la Recherche, il est à noter que si nous avons une population très internationale de doctorants, trop peu d'ingénieurs et de masters de l'UL continuent en doctorat. En formation, l'UL est au-dessous de la moyenne nationale en ce qui concerne le taux de passage de L1 en L2.

Aucun engagement sur les moyens n'avait été avancé par l'Etat dans un premier temps. Le Président a donc demandé aux Conseils Centraux de se prononcer contre le contrat de site. Cela explique leur vote. Depuis l'Etat s'est engagé : accompagnement méthodologique avec l'IGAENR, diagnostic précis sur notre situation financière ; bonus contractuel dans la dotation de base de l'UL (4,1 M€) mais on retire une contribution au redressement des comptes de l'Etat pour 2 M€ et une réserve de précaution de 1,2 M€. Au final notre budget de fonctionnement 2013 est en recul par rapport au budget 2012. De façon générale, le budget des universités est en baisse de 4 à 6%. C'est plutôt mieux pour l'UL : on nous attribue également 20 emplois par an pendant 3 ans (si nous n'avions pas fusionné, seule Nancy 2 aurait reçu une dotation de 13 postes en 3 ans) ; une aide exceptionnelle de 4 M€ est attribuée pour la fusion.

Un administrateur note qu'on obtient 4 M€ mais entre la reprise, la réserve et l'incertain, on n'a pas grand-chose en plus. Disons qu'on a limité la perte. Le contrat de site arrive dans le contexte de la nouvelle loi sur les universités. Cela sera à prendre en compte dans la mise en œuvre du contrat. Plusieurs modalités de rapprochement des établissements sont envisagées : la fusion, le regroupement (sous forme de communauté scientifique), le rattachement à un EPSCP (Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel) autre. L'UL avec son statut de Grand Etablissement risque de rester dérogoire par rapport à la loi. Le Ministère nous reconnaît certes comme chef de



file de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en Lorraine mais il y est bien obligé par rapport à notre statut. Or dans une première version du contrat de site, on a parlé d'intégrer l'ENIM dans l'UL. Aujourd'hui, on parle de rapprochement. Dans la loi ce terme n'est pas défini. Par ailleurs, la loi indique qu'en cas de rattachement, les établissements conservent la personnalité morale et gardent leur indépendance financière. En bref, on va signer un contrat dans lequel on ne sait pas trop comment on se « rapproche » de l'ENIM. A-t-on des précisions sur l'interprétation de cette situation ? Quels avantages de ce rattachement pour l'UL ? Si l'ENIM garde sa personnalité morale et son autonomie, quel contrôle de l'UL ? D'ailleurs si on avait attendu pour fusionner, la communauté d'universités aurait pu nous convenir et les Ecoles entre autres auraient gardé leur personnalité morale.

Le Président rappelle que la loi sur les universités ne nous concerne pas tellement. Il y aura sans doute des adaptations, un CA sera consacré à ce sujet. Au moins nous sommes en avance. Pour l'ENIM, le Ministère souhaite intégrer l'ENIM dans l'UL à la fin du contrat. L'ENIM n'a pas encore défini sa trajectoire : se rattacher à IUL, entrer dans un réseau d'ENI, se rapprocher de l'ENSAM ? L'Etat a dit au départ intégration, mais comprend qu'un débat a lieu sur ce sujet en interne. Le Collégium L-INP a ouvert la perspective de travailler avec l'ENIM, quelle que soit l'issue du rapprochement envisagé.

L'administrateur reprend en signalant que le Ministère redoute la façon dont l'ENIM va se prononcer sur ce contrat de site. Avec le statut de l'UL par rapport à la nouvelle loi, l'avis de l'UL est fort, et on pourrait envoyer un avis clair au Ministère sur le sujet.

Le Président s'avoue un peu gêné pour donner un avis clair aujourd'hui, car il n'a pas l'avis du Collégium L-INP sur la question. Il n'est pas certain que dire à l'ENIM qu'elle doit rentrer dans l'UL favorisera le rapprochement. On va donner un message négatif à d'autres partenaires.

L'administrateur estime que l'UL peut se positionner clairement sur des conditions de rapprochement, comme l'ENIM peut le faire, vu qu'on est très inquiets de sa position à elle.

Le Président demande d'examiner les jalons liés à l'ENIM dans le contrat de site : il doit y avoir examen du rapprochement avec le Collégium L-INP sur la base d'éléments tangibles entre 2014 et 2015. A ce moment, l'Etat devra se prononcer sur ce qu'il souhaite. La façon d'écrire la phrase montre clairement la volonté d'intégrer l'ENIM.

Un administrateur n'a pas vu de référence à l'opération Campus Lorrain dans le document.

Le Président note qu'effectivement on peut faire la remarque, quoique l'opération Campus soit de toute façon lancée.

Un autre administrateur note que dans le contrat on écrit d'une part qu'il faut maîtriser les dépenses de personnel dont la part semble trop élevée, et d'autre part que le Ministère nous octroie des emplois.

Le Président remarque qu'il n'y a pas de lignes financières autres affectées à l'UL (à part les 4,1 M€) que les emplois. On peut utiliser les emplois de différentes façons : les convertir en fonctionnement, les geler, les ouvrir au recrutement, etc. Notre problème est le rapport de la masse salariale sur les coûts de fonctionnement totaux. Si nous avons plus de recettes, ces emplois supplémentaires ne poseraient pas de soucis.

Un représentant des collectivités territoriales indique que l'Institut Lafayette (plateforme d'innovation technologique en optoélectronique) est un outil d'échange entre l'UL, le CNRS et Georgia Tech Atlanta. Ce serait bien de le citer.

Le Président acquiesce mais à ce compte d'autres organisations peuvent être citées.

Un administrateur conclut que grosso modo le contrat nous engage à des objectifs et l'Etat s'engage de son côté sur des moyens. Le Président confirme.



Cet administrateur s'interroge sur la mise en application des moyens. Par exemple le contrat indique qu'il faudrait augmenter le nombre de participants aux activités sportives, mais il y a moins de moyens disponibles. Comment garantit-on l'adéquation entre les objectifs et la diminution des moyens ?

Le Président se demande si les moyens étaient utilisés de façon optimale. On supprime des cours, mais certains avaient-ils un nombre raisonnable de participants ?

**Vote : 1 contre, 4 abstentions, 20 pour.**

*Vos élus UNSA se sont abstenus sur le contrat de site car là aussi, rien de clair n'est envisagé en ce qui concerne la politique de ressources humaines.*

## **Affaires financières et achats publics**

### **8. Budget Rectificatif n° 1**

La VP moyens adjointe indique que le budget primitif voté en décembre 2012 était fragile : certaines charges de fonctionnement étaient sous-estimées, et les recettes apparaissaient surestimées. Un risque potentiel d'un déficit de fonctionnement allant jusqu'à 25 M€ s'est fait jour. Un prélèvement de 12 M€ sur le fonds de roulement (FdR) était envisagé pour 2013, mais il était possible seulement si le prélèvement sur le fonds de roulement 2012 était nul. Or il sera plutôt de l'ordre de 10 M€. Ceci n'est donc pas soutenable. Il faut agir via un budget rectificatif ; définir une trajectoire de redressement financier sur 3-4 ans ; refonder le mécanisme de construction budgétaire.

D'ores et déjà, des économies de fonctionnement (à hauteur de 19 M€) sont à réaliser ainsi qu'une sécurisation du budget (diminution de 16 M€ des recettes envisagées pour ne pas les surestimer). L'objectif est de limiter au maximum le prélèvement sur le FdR en 2013. Le budget primitif 2013 ressemblait à celui de 2011 du fait du manque de visibilité. Le Budget rectificatif ressemble plutôt à celui de 2012. Il permet de revenir à un FdR de l'ordre de 40 M€. A noter que même avec des hypothèses optimistes, le FdR fin 2013 serait de 30 jours. Il descendrait à 24 jours dans l'hypothèse la plus pessimiste. On sera plutôt à 26 ou 27 jours.

Les dépenses de l'UL sont pour 77% de la masse salariale, 19% du fonctionnement, 4% de l'investissement. Les principales dépenses de fonctionnement concernent les fluides et la téléphonie, la maintenance des bâtiments, les déplacements, colloques, missions, réceptions.

Les crédits de masse salariale ont tendance à augmenter, les crédits de fonctionnement à diminuer. Le rapport masse salariale sur fonctionnement total croît donc vers 83%.

Le VP CA indique que le mode de fonctionnement de l'Établissement ne peut perdurer. Il faut donc trouver un nouveau modèle économique pour l'UL afin de mettre en œuvre le projet d'établissement et le contrat de site. L'outil doit être central et structurant, et s'appuiera sur un pilotage optimisé sur la base des diagnostics de l'IGAENR. On réduira les coûts de fonctionnement, on maîtrisera les coûts de formation, on réorganisera les services administratifs, on rationalisera les achats, on optimisera le patrimoine immobilier, on développera l'usage du numérique en pédagogie et administration. On dynamisera les recettes par plus de prestations, par une meilleure collecte de la taxe d'apprentissage, en tarifant en coûts réels, on améliorera la collecte des subventions nationales et internationales, on assurera le financement des recettes avant de lancer des projets. Seront mis en place de Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) avec les Collégiiums et Pôles Scientifiques.

Le Président remercie l'ensemble des acteurs (Directeurs de laboratoires, de composantes, etc.) qui pour la plupart ont joué le jeu pour réduire leurs parts de fonctionnement et/ou d'investissement. Rappel : nous ne pouvons pas emprunter, il faut donc forcément dégager de la Capacité d'Auto-Financement et avoir du FdR afin de



pouvoir investir. Quand on aura la certification des comptes 2012, on saura affiner la trajectoire pour les années suivantes. **Le budget proposé ici est infiniment plus sincère que celui voté en fin 2012 !!**

Un administrateur intervient pour signaler que le gel des 10% de fonctionnement est pérennisé. S'y ajoute un gel de 5% l'année précédente. Il sera plus pessimiste et résigné que contestataire. Les composantes recherche qui ne reçoivent que de la dotation de fonctionnement sont très pénalisées, par exemple les SHS. Au final, il y a plus de collègues à gérer (intégration des collègues messins) et moins de moyens. En fin de quinquennal, lorsque nous serons évalués et que l'instance d'évaluation notera que les projets n'ont pas été réalisés, nous perdrons en attractivité. Il entend bien le fait que les projets doivent être financés pour être inscrits, mais nous sommes en période d'incertitude budgétaire telle que nous ne maîtrisons pas tout. L'Etat lui-même ne tient pas ses promesses vu que les prévisions de croissance sont systématiquement surévaluées. On pourra faire des économies, mais il existe des paramètres budgétaires que nous ne pouvons maîtriser. On se tire une balle dans le pied, et on ne peut pas faire autrement.

Une de vos représentantes UNSA lit un message aux administrateurs de la part du Collégium Technologie et des directeurs d'IUT. Globalement : les IUT bénéficient d'un Budget Propre Intégré (BPI) dont les règles ne sont pas respectées par la Direction de l'UL ; le courrier signale le manque de dialogue et d'échanges avec les Directions des IUT sur les coupures budgétaires effectuées. Elle signale qu'une motion du Collégium sur le non respect des BPI a été envoyée au Président de l'UL ainsi qu'au Recteur.

Le Président rétorque que le premier budget 2013 a été voté par le CA. La diminution de 10% des crédits n'était pas une découverte pour les IUT. Les Ecoles d'Ingénieurs aussi ont des BPI et ne se sont pas manifestées. On peut reprocher à la gouvernance de l'UL de ne pas avoir signalé aux IUT quand ils devaient tenir leurs conseils afin de voter leur BPI. On leur dira la prochaine fois. Le dialogue a été planifié, il a eu lieu, les Directeurs avaient latitude pour réunir leur conseil.

Au CA de juin peut-être, il faudra déterminer les clés de répartition entre Pôles et Collégiums. De toute façon il ne faut pas rêver, on aura moins de moyens dans les 2 ans qui viennent, pour la recherche et la formation, du fait du manque de considération de la nation pour l'enseignement supérieur.

Un administrateur note qu'il faut faire preuve de solidarité dans un tel contexte, mais il ne faudrait pas que les objectifs affichés (qualité de la formation, de la recherche, amélioration de la qualité de vie des personnels, etc.) soient seulement des vœux pieux. OK pour un prélèvement de 10% sur le fonctionnement, une fois, mais pas plusieurs. Il salue les objectifs d'économies affichés, mais souhaite que ne touchions pas aux fondamentaux (formation et recherche).

Une administratrice évoque une solution politiquement incorrecte, à savoir augmenter les droits d'inscription. Le Président rappelle que ce n'est pas nous qui les décidons, ils sont fixés au niveau national. Pour les Diplômes d'Université, il faut en revanche qu'ils soient autofinancés.

Un administrateur veut préciser son vote. Il a voté pour le budget primitif 2013. Mais il faut à un moment envoyer des messages. Ici, le fondamental de l'Université est touché. D'un gouvernement à l'autre on nous ajoute des missions et on réduit nos moyens. C'est totalement contradictoire.

Le Président l'admet, mais prévient qu'il ne faudrait pas toutefois voter ici par rapport à des sujets nationaux.

La représentante du Rectorat se montre satisfaite que l'UL ait pris son budget en main. Il fallait agir sur les investissements. L'action proposée est raisonnable.

**Vote : 1 contre, 3 abstentions, 21 pour.**



*Vos élus UNSA se sont abstenus comme pour le vote du budget primitif. Bien sûr les temps sont durs, mais nous craignons que les personnels soient encore la variable d'ajustement des finances de l'Université.*

#### **9. Demande de remise gracieuse suite à un vol dans une régie**

Un vol de 1300 euros a été perpétré dans une régie. Cette somme est légalement due par le régisseur sauf si le CA en décide autrement.

**Vote : unanimité pour que l'UL prenne en charge cette somme.**

#### **10. Tarification des actions de formation**

Le Président indique que la délibération proposée tient compte d'une modification demandée par le CT (limitation à 150 €/h pour les conférences exceptionnelles).

**Vote : 1 abstention, autres pour.**

#### **11. Mise en place d'un fonds de mobilité étudiants et doctorants du projet « Université de la Grande Région »**

**Vote : unanimité pour.**

#### **Ressources Humaines**

##### **11 bis Tarif de rémunération des intervenants « formation continue » et « centres de formation d'apprentis »**

Il s'agit d'une régularisation pour se mettre en conformité avec un arrêté de 2010.

Un administrateur s'interroge sur certains taux horaires affichés, différents des taux pour cours, Td, TP.

Le VP CA répond que ce ne sont pas des cours proprement dit, il y a beaucoup d'autres activités cotées.

**Vote : 1 abstention, autres pour.**

#### **Demandes de subvention à la Région Lorraine**

Christophe CHOSEROT présente la politique de la Région Lorraine : depuis 20 ans, toutes les batailles de la Région dans le domaine de la sidérurgie ont été perdues. Dans le domaine de la Recherche, si on additionne le budget de toutes les collectivités territoriales du pays, on dépasse celui de l'ANR. C'est loin d'être négligeable.

La Région soutient et accompagnera le chantier UL. Sa force, ce n'est pas la taille, c'est son côté transdisciplinaire. Il faut construire un écosystème efficace en Lorraine, on a besoin de la recherche pour faire de l'innovation et créer de l'emploi. Il faut avoir également une spécialisation intelligente dans un certain nombre de domaines. Cela ne veut pas dire que la Région ne fera rien pour les autres thématiques. Elle a prévu 35 M€ dont 19 M€ pour le Plan Campus. Un nouveau dispositif est mis en place pour un an : des projets de recherche et développement entreprises – laboratoires UL avec une enveloppe de 500 k€.

Une fenêtre de tir est intéressante jusqu'à fin juin, on sent que l'Etat est prêt à faire un geste pour la Lorraine. L'idée de faire une vallée européenne de l'énergie et des matériaux en Lorraine suit son chemin. On peut ainsi récupérer des outils : CEATECH



qu'on devrait avoir, Equipex non financés pour lesquels on peut aller chercher des fonds, etc. Il faut une Lorraine unie, sinon on est repartis pour 30 ans de galères. L'UL est en position centrale. Les collectivités territoriales sont mobilisées. Il faut construire une Lorraine nouvelle.

Le Président évoque le partenariat renouvelé avec les collectivités. Cela est important pour le développement de l'UL et de la Région. Soutenir l'innovation, c'est soutenir aussi ce qui se fait en amont dans l'UL. Si on pouvait trouver des moyens encore plus simples de lancer des actions de façon conjointe, ce serait bien. Dans les appels d'offres, on va décider aujourd'hui à l'UL, la Région se prononce en juin, les budgets sont mis en œuvre en septembre. C'est encore trop long.

Un administrateur a une question sur le CPER : on est tous en train de travailler sur une future programmation. Des éléments de cadrage sont-ils disponibles ?

Un autre signale que le côté annuel et par appels d'offres séparés peut être gênant. On va avoir besoin de grands projets phares, difficiles à développer quand il faut à la fois des doctorants, des post-docs, des moyens, des chercheurs, etc. Or actuellement, on doit demander chaque élément séparément. Nos projets vont pourtant nécessiter une excellente coordination pour émerger.

Le VP CA précise que la ré-industrialisation de la Lorraine est un terme à utiliser de façon mesurée ; 2/3 du PIB français se fait dans les services, il faut aussi se tourner vers ces domaines là.

Un dernier administrateur sent un recentrage de la Région via ses appels d'offres sur une finalité d'impact économique régional. L'intention est louable, mais ne nous méprenons pas sur les objectifs de l'Université.

Christophe CHOSEROT répond que pour les appels d'offres, la Région cible des thématiques (Matériaux, Santé, Intelligence artificielle, Géo-ressources). Mais le choix des projets remontant est fait en partie à l'Université, en particulier l'expertise scientifique. D'autres sources de financement existent aussi (ANR, etc.). En ce qui concerne le CPER : le gouvernement ne respecte pas le contrat signé avec la Région. Dans le CPER aussi, il y avait spécialisation. Pour le futur CPER il y a quelques idées, mais il n'est pas capable de dire aujourd'hui s'il y aura quelque chose, rien, une forme différente, etc. Le terme de ré-industrialisation est à la mode, mais ce n'est pas tout. L'important c'est créer de l'emploi. Sur les programmes pluriannuels, on est déjà dedans : bourses de thèses, formations innovantes, CPER, etc.

Un administrateur fait remarquer qu'il avait suggéré que la région puisse verser des subventions d'accueil pour les enseignants étrangers recrutés à l'UL.

## **22. Volet Recherche**

La VP Recherche signale que la remontée des dossiers s'est faite pour la première fois via une application informatique. Les Pôles Scientifiques ont fait appel à des experts externes en général. Les projets ont été retenus en fonction de leur qualité scientifique, leur positionnement par rapport aux priorités du CCOSL (voir point 12 ci-après), le co-financement obtenu.

## **24. Volet culture scientifique et Technique**

## 25. Volet formations Innovantes

Le VP Formation signale que les priorités de la Région ont été affichées très tard. Mais dans ce cas, des pans entiers de l'UL ne seraient plus éligibles. L'UL a donc donné une liste principale, puis une liste complémentaire.

## 26. Volet Vie Etudiante

**Vote des points 22 à 26 : 1 abstention, autres pour.**

### Recherche et valorisation

#### 12. convention 2013-2017 du site lorrain de recherche publique

Le Président explique qu'une longue histoire de collaboration existe entre les universités lorraines et les EPST (Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technique comme le CNRS, l'INRIA, l'INRA, etc.). Ces dispositifs nous ont permis d'avoir une avance en termes de coordination et d'efficacité.

La VP CS présente le CCOSL (Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique Lorrain) qui coordonne les politiques scientifiques à l'échelle de la Région, dans le cadre d'une instance commune de concertation et de prospective scientifique. Il regroupe l'UL, les EPST, le CHU. Il y a désormais volonté d'afficher des axes scientifiques partagés entre partenaires. Ces axes se retrouvent autour de thématiques telles que recherche fondamentale, appliquée, innovation.

Un administrateur émet deux remarques : le CCOSL a été précédé par le CCOS centré sur Nancy, suivi de l'intégration de Metz. C'est là qu'on trouve les premières fondations de la collaboration Nancy-Metz. Il salue le document de convention.

Un autre administrateur note que le CCOSL se réunit chaque mois mais qu'il y a confidentialité des débats. Il souhaite savoir pourquoi ?

Le chargé de mission partenariat académique avec les EPST répond qu'il y a des acteurs autour de la table dont certains ont des prérogatives régionales, d'autres nationales. Tout le monde n'a pas la même volonté de rendre les discussions publiques car tout le monde n'est pas autonome sur ses expressions lors des débats.

Un de vos représentants UNSA s'interroge sur le nombre de laboratoires dans l'UL car en cette période de fusion, les documents sont contradictoires.

La VP CS répond que nous possédons actuellement 61 unités, 57 portées par l'UL, 2 par l'ENIM, 2 par l'Université de Strasbourg.

Le Président conclut le débat en indiquant que le présent document, le contrat de site, le projet d'établissement sont liés. Il va falloir effectivement bien communiquer sur ces questions. C'est vrai que si on avait le temps d'écrire un vrai projet d'établissement, ce serait très bien, mais c'est difficile.

**Vote : 1 abstention, autres pour.**

### Vie institutionnelle

#### 5. Modification des RI des Pôles Scientifiques

Le VP CA explique que ces modifications sont liées à la réorganisation de certains Pôles (fusion de laboratoires, etc.), au toilettage de ces règlements par rapport à celui de l'UL et à une volonté d'harmonisation des textes. Le CT a émis des remarques : les directeurs d'Ecoles Doctorales pourraient être invités aux réunions de Pôles Scientifiques et il faudrait une mise en ligne systématique des CR de Conseils de Pôles.

Un débat s'engage pour le Pôle IAEM qui devient AM2I avec disparition du terme « électronique » de l'intitulé. Plusieurs administrateurs ont été interpellés par les collègues du laboratoire d'électronique de Metz qui s'inquiètent de la disparition de l'électronique non seulement dans le nom du Pôle mais également dans ses thématiques. Un autre administrateur explique que la discussion a déjà eu lieu en CT, mais il ne comprend pas cette obstination d'enlever l'électronique. Les collègues s'inquiètent sur l'attractivité du domaine.

Un troisième administrateur membre de ce Pôle répond que si on voulait faire apparaître électronique dans les noms de Pôles, ce serait plutôt dans celui de M4 car le LIEN a intégré l'IJL. Par ailleurs, dans le laboratoire où se trouvent les collègues qui se plaignent, le terme électronique n'apparaît pas dans le nom.

Un administrateur s'avoue choqué par l'argument selon lequel cela concerne peu de gens.

Le Président reprend la parole : c'est très bien que les collègues du CT fassent remonter les craintes de collègues, mais il faudrait avoir les arguments des autres parties. Par ailleurs, le changement de nom proposé par AM2I est significatif de la réalité du terrain. Le I est pour « Interactions », ce qui se rapproche des dénominations nationales. La Lorraine peut difficilement afficher l'électronique comme thématique forte par rapport à Grenoble par exemple. Ce à quoi un administrateur signale que bien qu'extérieur à ces questions, il n'est pas convaincu par le discours sur le terme « Interactions ».

Un de vos représentants UNSA signale que le terme BIATSS n'est pas systématique partout, par exemple dans le règlement du Pôle CPM. Le Président acte.

Un autre administrateur indique que le règlement intérieur du Pôle CLCS ne précise pas les secteurs concernés.

Le Président propose de passer au vote et rappelle que si on veut de la subsidiarité au niveau des Pôles et collègiums, il ne faut pas remettre en cause leurs choix.

Le VP CA signale que pour adopter des modifications de règlement intérieur, il faut une majorité des 2/3 des présents ou représentés, soit 14 voix aujourd'hui.

**A2F : unanimité pour**

**BMS : unanimité pour**

**CLCS : unanimité pour**

**CPM : unanimité pour**

**AM2I : 2 refus de vote, 3 abstentions, 1 contre, 19 pour**

*Vos élus UNSA se sont abstenus sur ce vote, bien que l'UNSA ait voté contre en CT. D'une part nous avons noté que les remarques émises sur les règlements intérieurs de tous les Pôles ont effectivement été reprises au CA, et d'autre part, nous avons considéré que les arguments pour le changement de nom étaient aussi recevables que ceux contre.*

**M4 : unanimité pour**

**OTELO : unanimité pour**

## **6. Examen du RI des Centres de Coordination**

Le VP CA présente le Collège Lorrain des Ecoles Doctorales (CLED) qui renforcera le rôle et le positionnement du doctorat.

Un de vos représentants note qu'un coordinateur du CLED est défini, et qu'il doit être enseignant-chercheur ou assimilé titulaire d'une HDR. Pourrait-il être BIATSS avec HDR ?



Le Président répond qu'une discussion a eu lieu sur ce sujet. Pour des raisons de dossiers à traiter, il a été finalement répondu non.

Un autre administrateur ne voit pas bien le rôle du coordinateur. Soit la VP CS se charge de l'activité, soit la structure est indépendante, mais mélanger les deux est étrange.

Le Président note ici une remarque des collègues qui ont travaillé sur la définition du CLED. Il s'agit d'assurer l'opérationnalité du projet. Pour cela il faudrait quelqu'un en plus.

Cet administrateur se demande si on aurait pu envisager un Collégium des Ecoles Doctorales ?

Pour le Président ce n'était pas possible car dans un Collégium il faut des structures (UFR, Ecole, etc.). Il n'y en aurait pas eu ici. Par ailleurs, le CLED a un certain nombre de prérogatives (répartition des moyens, etc.) similaires à celles des Pôles et Collégiums. Par ailleurs, le coordinateur est proposé par les Directeurs d'Ecoles Doctorales, pas par la VP CS, donc ce n'est pas un chargé de mission.

**Vote : 2 abstentions, autres pour.**

Le VP CA présente ensuite le CFALOR, qui donne un statut aux activités franco-allemandes. Le CT a trouvé que le fonctionnement était particulier et s'est abstenu majoritairement.

Une de vos représentantes UNSA souhaite savoir si les membres du bureau du CFALOR sont membres du Conseil ?

Le Président répond par l'affirmative. A noter que le CA aura une vue large sur la composition de ce Conseil. C'est quelque chose d'assez proche de l'organisation allemande, qui peut nous étonner.

Un administrateur trouve que ces statuts sont une usine à gaz en termes de composition, de modification. La rédaction est malvenue quelquefois. Le Président et le VP CA proposent de toiletter la rédaction.

**Vote : 2 abstentions, autres pour**

*Vos élus UNSA ont voté pour, malgré l'abstention de l'UNSA au CT. Encore une fois, les remarques émises en CT ont été prises en compte, et nous notons positivement cette volonté nouvelle de tenir compte des avis du CT. Par ailleurs nous ne remettons pas en cause le fond du document mais sa rédaction. Des corrections et précisions ayant été apportées en CA, il nous semble que le document est désormais clair.*

## **7. Examen du Projet de modification des statuts de l'IUT de Saint Dié**

Le Président signale qu'il y avait opportunité de revoir les statuts de l'IUT de St Dié car de nouvelles élections sont programmées. Les statuts des composantes seront à revoir de façon générale.

Un de vos représentants intervient pour signaler que l'UNSA apprécie la disparition de la commission des personnels IATOS qui comportait des personnels élus n'ayant aucune légitimité à classer des dossiers de promotion des collègues, prérogative de la seule CPE.

Le VP CA et le Président acquiescent.

**Vote : 3 abstentions, autres pour**

## Etudes et insertion professionnelle

### **13. Orientations stratégiques pour la FTLV**

Le VP Formation explique qu'il s'agit de clarifier la notion de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV). Le Ministère envisage de supprimer la notion de Formation Initiale et de Formation Continue pour les remplacer par FTLV. On est partis sur l'idée d'aller vers cette convergence.

Un administrateur pose la question du coût et de la répartition du chiffre d'affaires de la formation. Il faudra envisager des ajustements à un moment donné.

Le VP Formation répond que oui, il faudra trouver le modèle économique qui sous-tend cette organisation. Un GT travaille à des scénarii.

Un autre administrateur demande pourquoi des abstentions en si grand nombre ont été observées lors du vote au Conseil de la Formation.

Le VP Formation répond que cela concernait la partie organisation, qui pose problème.

#### **Vote : 3 abstentions, autres pour.**

*Vos élus UNSA ont voté pour, car la partie organisation, litigieuse, n'était pas présentée à ce niveau.*

### **14. Mise en œuvre de l'offre de formation, principes d'ouverture**

Le VP Formation donne des définitions de seuils d'ouverture des formations : 12 étudiants en L et M1, 10 étudiants en M2. La référence est l'année précédente. Pour les licences multi-sites ; ouverture sur un site si 12 étudiants sont présents. Dans les autres cas, des arbitrages politiques auront lieu. Pour les Masters, pas de conditions d'ouverture générales. On regarde plutôt UE par UE.

Un administrateur demande pour les 10 étudiants en M2, s'il faut considérer cela par parcours ? Le VP Formation répond par l'affirmative.

Cet administrateur demande alors si une réflexion est en cours sur des seuils maximaux, en particulier pour les TD.

Le VP formation répond qu'on est encore dans la simulation pour définir des seuils de dédoublement.

Un autre administrateur note une contradiction : on ne peut pas mettre le même seuil de 10 étudiants en M2 sur le parcours et les spécialités. D'accord pour les spécialités, mais pas pour les parcours, sinon on va condamner certains de ceux-ci.

Le VP Formation précise que ce serait le cas seulement dans certaines formations, les parcours sont de fait des spécialités, car rien n'est mutualisé.

Le VP CA précise que même dans ce cas, on est dans le cadre d'un examen politique qui laisse la possibilité d'ouvrir.

Cet administrateur pense tout de même qu'il faudrait dissocier spécialité et parcours.

Un autre administrateur indique que dans les projets de rationalisation de l'offre au niveau national, il est question de conserver les notions de mention et de parcours, mais de supprimer les spécialités.

L'administrateur précédent souhaite qu'il soit précisé que le seuil est de 10 étudiants par spécialité, avec 10 étudiants aussi sur les parcours s'il n'y a pas de mutualisation.

Un administrateur demande si on a une cartographie de l'offre de formation pour voir les évolutions induites par ces seuils.

le VP Formation répond que dans le cadre des licences et licences professionnelles, on voit assez clairement que ces seuils ont peu d'impact.

Cet administrateur se pose la question d'une réflexion sur le seul critère du nombre d'étudiants : si la formation est nouvelle, il faut qu'elle trouve son public ; le nombre d'inscrits peut fluctuer entre Licence et Master selon les années ; les disciplines sont elles sous-encadrées ou sur-encadrées ? Dans le premier cas, le fait d'ouvrir crée de l'heure supplémentaire, ce qui est négatif. Dans le second cas, on crée du service, ce qui est positif.

Le VP Formation admet qu'il faut essayer de donner des lignes dans le sens de la rationalisation. Mais ce ne doit pas être le seul critère. Il faut aussi travailler sur le nombre d'heures à attribuer à chaque Collégium.

Un administrateur précise qu'un vent de panique a soufflé à l'annonce de ces seuils. Il cite le cas d'un master unique Nancy-Metz, avec des étudiants qui se déplacent d'un lieu à l'autre. Est-on dans le cadre d'une formation multi-site ?

Le VP Formation ne connaît pas le cas, mais va voir avec les porteurs, car cela lui paraît un mode de fonctionnement étrange.

Un administrateur signale aussi qu'on se base sur les inscrits administratifs, mais les présents sont souvent bien moins nombreux. Il y a peut être une piste à envisager dans ce cadre sur les dédoublements de groupes de TD.

Le Président conclut la discussion et signale que concernant les disciplines rares, il faudrait envisager des réponses nationales (réseaux, nouvelles pratiques d'apprentissage, concentrer les enseignements sur certaines universités, etc.).

**Vote : 1 contre, autres pour.**

## **15. Droits d'inscription à l'Institut Confucius**

Le Président indique qu'il s'agit de mettre en adéquation ces tarifs avec ceux pratiqués internationalement.

**Vote : unanimité pour.**

## **16. Mise à jour de l'identification des publics de formation continue**

Le VP Formation rappelle la disparition prochaine des notions de Formation Initiale et de Formation Continue au profit de la seule Formation Tout au Long de la Vie. Il faut tenir compte des personnes en reprise d'études qui sont dans le cadre de la formation permanente.

**Vote : unanimité pour.**

## **18. Politique tarifaire de formation continue 2013-2014**

Le VP formation indique que ce sont les tarifs liés au point précédent. On est en coût complet, mais les tarifs ne l'intègrent pas toujours. La validation se fait sous réserve que ces coûts complets soient calculés.

**Vote : 1 abstention, autres pour.**

## **19. Création du DU « français langue d'intégration »**

**Vote : 1 refus de vote, autres pour.**

## 20. Création du DU « qualité dans les instituts de formation en santé »

**Vote : 2 abstentions, autres pour.**

## 21. Demande d'ouverture décalée d'une Licence Pro Banque, option « Marchés des particuliers »

**Vote : Unanimité pour.**

### **Patrimoine Immobilier**

#### **27. Volet Biologie-Santé du projet Campus Lorrain**

Des constructions nouvelles auront lieu dans le cadre d'un PPP (15 000 m<sup>2</sup>, 52 M€), accompagné d'une réhabilitation en Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) (12 600 m<sup>2</sup>, 15 M€). Financement de l'Etat (44 M€), de la Région (18 M€), de la CUGN (5 M€). Le coût global pour l'Etat est de 119 M€. Les charges annuelles pour l'UL s'élèvent à 903 k€.

Un représentant étudiant demande pourquoi ne pas avoir envisagé de mettre les étudiants de maïeutique sur le site ? Le VP Patrimoine Immobilier signale que c'est prévu.

Le représentant étudiant demande ce que deviennent les étudiants de la PACES qui sont actuellement sur le site Lionnois ? Le VP Patrimoine Immobilier répond que pour le moment, ils restent sur Lionnois. Une administratrice complète : l'administration de la PACES va également rester à Lionnois.

Un administrateur alerte sur les précautions à prendre dans le cadre des PPP, car dans le cas du CHU, cela a été assez catastrophique.

Le VP Patrimoine Immobilier répond que Paris et Toulouse ont abandonné les PPP, pas les autres sites. Pour la Lorraine et Lille qui sont en dotation budgétaire dans le cas du Plan Campus, c'était difficilement possible de faire autrement. Le Président ajoute qu'on est au moins assurés avec les PPP que pendant 25 ans, le patrimoine immobilier est bien maintenu a priori.

Un administrateur s'étonne qu'on veuille mixer les savoirs dans l'UL, alors qu'ici on regroupe les gens par discipline.

Le Président lui dit qu'on regroupe la formation et la recherche, ce qui est pertinent. Pour faire dialoguer des savoirs, on aura d'autres moyens, comme les hôtels à projets, etc. Ceci est en développement.

**Vote : 2 refus de votes, 1 abstention, autres pour.**

*Vos représentants UNSA ont refusé de voter ce volet du fait des dérives possibles avec les PPP.*

#### **28. Volet Gestion-Management du projet Campus Lorrain**

Comme il s'agit essentiellement de réhabilitation, on est passé ici du PPP à la MOP (Maîtrise d'Ouvrage Public). Total du financement 18 M€ dont 13,2 M€ de l'Etat et 4 M€ de la Région.

**Vote : 1 abstention, autres pour.**

Un administrateur pose une question diverse sur la refacturation entre composantes de l'UL.



Le Président précise qu'il souhaite arrêter cela. Il restera une tarification pour le nettoyage, l'entretien, etc. Mais il n'y a pas de raison que des marges se fassent entre composantes sur de la location. Toutefois pour certaines d'entre elles, leurs locaux intéressent l'ensemble de l'Université (pour des manifestations par exemple). Il faudra trouver des solutions en interne.

Le Président conclut le CA en évoquant de nouveaux tags à connotation d'extrême-droite à la faculté des lettres de Nancy. L'UL va déposer plainte. Par ailleurs, il a reçu par la presse un formulaire de type recherche avec le logo de l'UL comportant des questions tendancieuses sur les origines ethniques des répondants. L'UL portera également plainte. *(NDR : la lumière a depuis été faite sur ce questionnaire).*

Un administrateur nous apprend que des tags ont aussi été réalisés durant le week-end sur la façade classée de la faculté de droit.

Fin du CA 18h45.

Vos élus BIATSS de L'UNSA au CA

Béatrice VAILLANT

Bernard DUSSOUBS